



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du mardi 26 juin 2018

Monsieur le directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Cette CAPD va examiner les promotions à la hors-classe au 1er septembre 2018, dans le cadre de la réforme PPCR. Le SE-UNSA tient à rappeler quelques éléments : la hors-classe s'adresse aux professeurs des écoles, mais pas aux instituteurs. Nous avons toujours défendu le statut de professeur pour les enseignants du premier degré car il leur offre des perspectives de salaire et de pension de retraite considérablement augmentés.

Comme chacun sait, le SE-UNSA a soutenu la mise en place du PPCR, notamment dans ce but. Hélas, le progrès pour les enseignants du premier degré se heurte souvent à l'immobilisme et à l'archaïsme de la gestion des ressources humaines à différents niveaux de notre administration. Pourtant, pour avoir travaillé quotidiennement avec les personnels de la DSDEN du Gard, nous devons redire qu'une fois de plus, vos services ont fait pour le mieux avec les moyens et le calendrier imposés par le ministère.

Songez qu'à l'heure où nous siégeons, ces derniers n'ont toujours pas communiqué les contingents... Ce qui conduit plusieurs départements à reporter cette CAPD. Jusqu'au 6 juillet pour l'Hérault, ce qui est simplement inadmissible !

Pourtant, à la question « Faut-il jeter le PPCR avec l'eau du bain ? » le Se-UNSA répond clairement NON ! Nous rappelons que c'est grâce au PPCR que l'Etat a mis la main à la poche sortant plus de 4 milliards sur 4 ans... C'est bien nous qui en serons les bénéficiaires finalement.

Je dis finalement , parce que nos derniers échanges avec le ministère nous laissent entendre que le gouvernement devra bien se conformer à la stricte application des accords PPCR signés par 6 des 9 organisations syndicales de la fonction publique en 2013.

Quoiqu'on puisse lire sur ce protocole d'accord portant sur des mesures catégorielles, le Se-UNSA est fier de l'avoir signé. Tout d'abord parce qu'il fait un pas de plus vers l'égalité 1er-2nd degré en matière d'accès à la hors classe. Mais aussi parce qu'en amont, il actait le dégel du point d'indice, (aujourd'hui regelé), une revalorisation des grilles indiciaires, l'obtention de l'ISAE : tout de même plus de 80€ nets par mois pour toutes les professeures et tous les professeurs des écoles ! Ceux-là n'ont pas la mémoire courte.

Concernant la hors-classe précisément, avant le PPCR, souvenons-nous qu'ils étaient 47 à être promus en 2012, 49 en 2013. Aujourd'hui, ils seront plus de 140 ! Est-ce là une régression ?

Alors certes, le ministère n'ayant pas encore décidé, pour la 2^{ème} fois, du nombre de promus à deux semaines de la fin de l'année scolaire, deux listes devront être établies avec 142 enseignants gardois promus aujourd'hui et 3 sur liste complémentaire dans le cas où le contingent serait augmenté. Ce qui parasite la prise d'arrêtés officiels de promotion.

Le SE UNSA attend en outre une montée en charge comme initié par le gouvernement précédent afin d'aller vers plus d'équité entre les différents corps P.E., P.L.C. et C.P.E.

Hélas, nous avons bien compris que les pilotes ont changé dans le cockpit et il nous faut intervenir continuellement au niveau national pour exiger que l'esprit initial du PPCR soit respecté. Que des modifications indispensables soient apportées au plus vite, y compris dès cette première vague de promotions...

Voici 5 demandes fortes :

1. les retraitables à compter de septembre 2019 ne font l'objet d'aucun traitement particulier, contrairement au principe selon lequel tout collègue ayant une carrière complète doit accéder à la hors-classe. Ce principe est un élément fondateur du PPCR : il doit trouver une déclinaison concrète.
2. en cas d'égalité, le départage se fait à l'ancienneté de grade, ce qui pénalise les collègues ayant changé de corps, au premier rang desquels les instituteurs devenus PE. L'ancienneté de services, calculée de manière identique pour tous les collègues d'un même département, doit servir d'élément de départage.
3. l'absence de travail paritaire sur les nouvelles modalités : les élus auraient ainsi pu formuler des propositions sur la transformation des notes en 3 avis puis des avis en 4 appréciations, sur la gestion des notes anciennes au moment de la formulation de l'avis ou encore sur le cas des collègues nouveaux pour un IEN (soit car l'enseignant est nouveau dans la circonscription, soit car l'IEN est nouveau). Un groupe de travail aurait dû être réuni pour traiter ces questions.
4. la formulation, sans aucune formule littérale, de l'avis selon 3 niveaux (à consolider, satisfaisant, très satisfaisant) ne donne aucune transparence aux enseignants.
5. les avis (de l'IEN) et les appréciations (du Dasen) sont définitifs alors que l'appréciation du rendez-vous de carrière viendra à l'issue d'un processus de visite en classe puis compte rendu sur lequel on pourra formuler des remarques avant des procédures de recours explicites. Les appréciations doivent être révisables. Songez par exemple qu'un collègue ayant obtenu une appréciation « satisfaisant » au 9ème échelon garderait cet avis jusqu'à ce qu'il puisse enfin accéder à la hors classe, soit pendant plusieurs années. Que dirait-on d'un enseignant qui pratique ce genre d'évaluation avec ses élèves ? Le SE UNSA vous demande, Monsieur le directeur académique, que ces appréciations puissent évoluer d'une campagne de promotion à l'autre, en fonction aussi de l'évolution du travail de nos collègues.

Songez que plus de 1000 enseignants gardois ont pris connaissance de l'avis émis par leur IEN. Lequel peut être « satisfaisant » avec une carrière ponctuée de rapports d'inspection élogieux et d'excellentes notes. Il y a déjà un problème de terminologie et de sens des mots.

A travers le PPCR, le Se-Unsa a voulu sortir d'un système de notes infantilisant. Tel collègue avait une note de 16,25, telle autre 10,75... En vertu de quoi ? Certains enseignants pouvaient être inspectés en début de carrière et traîner comme un boulet un retard de note toute leur carrière. Est-ce ce modèle vers lequel il faudrait à tout prix revenir ? Le SE UNSA a longtemps démontré les failles de ce système de notation.

En plus de nos démarches auprès de la DGRH au titre du SE-Unsa, un courrier intersyndical, reprenant pour partie ces demandes, a été adressé au ministre, pour éteindre dans l'Education nationale, cette idée encore répandue que les changements de grade (classe normale, hors-classe, classe exceptionnelle) doivent s'adresser aux meilleurs enseignants, sans pour autant arriver à définir des critères objectifs.

Le rôle d'un syndicat n'est pas de stigmatiser à coup de solutions simplistes, mais d'être utile aux enseignants par une information objective et des demandes concrètes et réalisables. C'est l'objectif que nous tentons d'atteindre dans nos missions.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.